

REGLEMENT RANDONNEE

2 - RANDONNEE 3 parcours

Art. 1- Montant de l'inscription :

5 et 7 km :

7.00 € par courrier ou internet + 1€, 9 € sur place

12 km :

10 € par courrier ou internet +1 €, 12 € sur place.

INSCRIPTION LIMITEE SUR PLACE

Gratuit pour les moins de 12 ans.

Mineurs : les enfants de moins de 15 ans devront être accompagnés, au-delà une autorisation parentale sur papier libre sera demandée.

Art. 2 – Parcours : 3 distances (5, 7, 12 km).

Signaleurs au début du circuit puis fléchage.

Art. 3 – Horaires : Départ 9 H 30 pour le 12 km, et 10 H pour le 5 et 7 km

SALLE POLYVALENTE de BRESSOLLES

Art. 4 – Droit à l'image : Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lui et ses enfants lors de la manifestation.

Art. 5 – Modification / annulation :

L'engagement d'un randonneur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute inscription est définitive.

En cas de force majeure (intempéries...) pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve sans remboursement des inscriptions. Aucun remboursement ne sera possible pour quelque motif que ce soit, **excepté en raison du Covid (sur demande du participant).**

Art.6 – Retrait des bracelets :

Dans la salle polyvalente :

Le samedi 25 entre 14 H et 17 H

Ou le jour même le dimanche 26

- Entre 8 H et 9 H pour le 12 km
- Entre 9 H et 9 H 45 pour les 7 et 5 km.

Tous les enfants de moins de 10 ans participant à la rando familiale seront récompensés à l'arrivée.

Art 7 - Ravitaillement : Une bouteille d'eau et un petit encas remis au départ.

Ravitaillement en eau et friandises à mi-parcours pour le 12 km si les stocks le permettent.